

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_26/05/16
Séance du 26 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 Mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincaz, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevally, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gilles Colliard, Stéphane Vesin (excusés), Edouard Betemps.

Procurations : Gilles Colliard à Emilien Abgrall, Stéphane Vesin à Dorothée Arrandel
M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

7. Finances locales – 7.10.2. Tarifs

Organisation de la course de la Dent d'Oche 2026 – Montant du droit d'inscription

Vu la délibération du conseil municipal n° D2026_17/04/30 du 17 avril 2026 fixant la course de la Dent d'Oche 2026 au 28 juin,

Considérant qu'en raison de l'organisation du G7 à Evian la manifestation dénommée « Montée Impossible » ne peut avoir lieu mi-juin comme habituellement et est déplacée au 28 juin 2026,

Considérant que les chronométreurs ne peuvent intervenir sur les deux manifestations en même temps,

Monsieur le Maire propose d'organiser la course pédestre de la Dent d'Oche 2026 le 27 juin. Elle relie la mairie au refuge de la Dent d'Oche avec un droit d'inscription à la charge des participants. Il précise que l'association départementale des sociétés de secours en montagne sera sollicitée pour assurer une mission de sauvegarde des participants lors de la manifestation ainsi qu'une société de médicalisation spécialisée dans le secours en milieu difficile et isolé notamment en montagne ou un médecin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'organiser la course pédestre de la Dent d'Oche le 27 juin 2026 et fixe le droit d'inscription à 20,00 euros par participant jusqu'au 26 juin 2026 inclus et à 25,00 euros par participant le jour de la course soit le 27 juin 2026

Sollicite l'association départementale des sociétés de secours en montagne pour assurer une mission de sauvegarde des participants lors de la manifestation ainsi qu'une société de médicalisation spécialisée dans le secours en milieu difficile et isolé notamment en montagne ou un médecin

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux secours ainsi que toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre André Jacquier



Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Guegan

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 27/05/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 27/05/2026

